

SRI LANKA

Environnement opérationnel

Contexte

En mai 2009, la fin de 26 années de conflit entre les forces gouvernementales et le mouvement séparatiste des Tigres libérateurs de l'État tamoul a modifié l'environnement opérationnel à Sri Lanka. Les déplacements massifs de populations survenus dans le nord du pays pendant les dernières phases de la guerre se résorbent progressivement. En août 2010, quelque 195 000 déplacés internes, contraints de fuir leur domicile durant les derniers combats, avaient regagné leur lieu d'origine grâce aux mouvements de retour organisés par les autorités. Les retours devraient se poursuivre en 2011.

Cependant, la question des déplacements de populations demeure problématique. Certains déplacés internes, principalement dans les districts de Jaffna et de Vavuniya, au nord de Sri Lanka, continuent de vivre dans des familles d'accueil. D'autres sont contraints de demeurer dans les camps d'urgence tandis que se poursuit le déminage des zones de retour. Le HCR continue à plaider pour que des solutions durables soient apportées au sort des quelque 212 000 déplacés à travers le pays qui ont fui leur domicile avant avril 2008. Il s'agit d'une situation complexe qui appelle des solutions variées de la part du Gouvernement, avec le soutien du HCR.

L'amélioration globale de la situation incite en outre un nombre croissant de réfugiés sri-lankais, pour la plupart installés en Inde, dans l'État du Tamil Nadu, à prendre le chemin du retour. En 2011, le HCR prévoit donc une accélération des rapatriements. Le nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés présents à Sri Lanka devrait demeurer stable, mais la quête de solutions durables restera une question épineuse. Une assistance humanitaire demeurera nécessaire dans les mois à venir, bien que l'action du Gouvernement se détourne peu à peu des secours pour se réorienter vers le relèvement précoce et le développement.



Chiffres prévisionnels pour Sri Lanka

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Pakistan	240	240	240	240
	Myanmar	60	60	60	60
	Pays divers	20	20	20	20
Demandeurs d'asile	Pakistan	190	0	190	0
Réfugiés rapatriés	Sri Lanka	5 000	5 000	21 300	21 300
Déplacés internes	Sri Lanka	202 500	185 100	127 200	109 800
Déplacés de retour	Sri Lanka	232 400	232 400	75 300	75 300
Total		440 410	422 820	224 310	206 720



Des enfants de retour dans le district de Mullaitivu vont à l'école dans leur village d'origine.

UNHCR. SENEVIRATNE

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Surveiller et promouvoir les droits des personnes qui ont quitté ou regagné leur lieu d'origine, et appuyer les interventions de protection individuelles.
 - ➔ Le HCR assure un suivi régulier des besoins de protection dans les lieux de déplacement, de retour et de relogement et mène des consultations auprès de 1 200 personnes.

Procédures de protection équitables

- Promouvoir et appuyer la délivrance de documents d'état civil.
 - ➔ 200 personnes bénéficient de conseils juridiques concernant leurs documents d'état civil.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste et sensibiliser la population à ce problème par des activités de formation et de renforcement des capacités.
 - ➔ Au moins cinq activités de formation et de renforcement des capacités sont organisées dans cinq localités.

Besoins et services essentiels

- Fournir un nombre suffisant d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires aux déplacés internes.
 - ➔ 10 000 déplacés installés dans des camps ou des familles d'accueil bénéficient d'une assistance.
- Aider les anciens déplacés internes en assurant le suivi de leurs besoins

de protection et en leur versant une allocation de logement.

- ➔ 10 400 familles d'anciens déplacés perçoivent une allocation de logement et 21 000 familles reçoivent des colis d'articles non alimentaires.
- Veiller à ce que les réfugiés rentrés de divers pays dans le cadre de mouvements spontanés ou organisés aient accès à une assistance matérielle et bénéficient d'un suivi en matière de protection.
 - ➔ 5 000 à 15 000 rapatriés rentrés dans le cadre de mouvements organisés reçoivent une allocation de rapatriement et des articles non alimentaires et bénéficient d'un suivi en matière de protection.
 - ➔ 6 000 rapatriés rentrés dans le cadre de mouvements spontanés bénéficient d'un suivi en matière de protection.
- Garantir l'accès des enfants réfugiés à l'éducation primaire et secondaire.
 - ➔ Une aide est dispensée à 50 enfants du primaire et à dix élèves du secondaire.
- Aider les anciens déplacés à obtenir un abri après une absence de longue durée.
 - ➔ Le HCR fournit 900 abris provisoires dans au moins trois localités, délivre 350 kits de construction et aide à la réparation de 200 logements.
- Identifier les personnes ayant des besoins spécifiques et leur apporter une aide directe ou indirecte.
 - ➔ Quelques 500 personnes ayant des besoins spécifiques bénéficient d'une assistance.

Autogestion et participation communautaires

- Améliorer le niveau d'autosuffisance des anciens déplacés et accroître leurs moyens de subsistance.
 - ➔ Au moins 60 projets à impact rapide sont mis en œuvre.

Solutions durables

- Apporter des solutions durables à la situation des déplacés internes par le biais du retour, de l'intégration sur place et du relogement.
 - ➔ Environ 80 pour cent des nouveaux déplacés installés dans des camps regagnent de leur plein gré leur région d'origine.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des Sri-Lankais réfugiés en Inde ou ailleurs et venir en aide à quelque 6 000 personnes rentrées par leurs propres moyens.
 - ➔ 5 000 à 15 000 réfugiés reçoivent une aide pour regagner leur pays et 6 000 personnes rentrées spontanément bénéficient d'un suivi en matière de protection.
- Rétablir les droits en matière de logement et de propriété foncière et immobilière.
 - ➔ 200 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient de conseils juridiques en matière de logement et de titres de propriété foncière et immobilière.
- Suivre le processus de réintégration des anciens déplacés.
 - ➔ Le HCR assure un suivi régulier des besoins de protection dans les lieux de retour et mène des consultations auprès de 1 200 personnes.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Réinstallation
Ministère du Développement économique
Ministère des Finances et de la Planification

ONG :

Alternative Dispute Resolution Institute
Centre d'action sociale de Jaffna
Centre for the Promotion and Protection of Human Rights
Conseil danois pour les réfugiés
Muslim Aid
Organisation for Eelam Refugees Rehabilitation
Organization for Human Rights and Resources Development
Rural Development Foundation
Sewalanka Foundation
Société sri-lankaise de la Croix-Rouge
The Refugee Rehabilitation Organization

Autres :

UNOPS
Commission des droits de l'homme de Sri Lanka
PNUD

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Groupe de travail présidentiel chargé du processus de réhabilitation et de relèvement du nord du pays
Ministère de l'Administration publique et de l'Intérieur
Ministère des Affaires étrangères
Ministère du Développement de l'enfant et de l'Émancipation de la femme
Ministère de la Gestion des catastrophes
Ministère de la Justice
Ministère de la Réhabilitation et de la Réforme des prisons
Ministère des Services sociaux

ONG :

Agence adventiste de secours et de développement
CARE
CARITAS
Centre on Housing Rights and Evictions
Christian Aid UK
Conseil norvégien pour les réfugiés
Consortium of Humanitarian Agencies
Eastern Self Reliant Community Awakening Organization
FORUT
Habitat for Humanity
Handicap International
HelpAge International
Mannar Women's Development Federation
Non-Violent Peace Force
Oxfam
People in Need
Relief International
Sarvodaya
Save the Children Sri Lanka
Socio-Economic Development Organization of Trincomalee
United Methodist Committee on Relief
Vision mondiale Sri Lanka
ZOA Refugee Care

Autres :

Banque asiatique de développement
Banque mondiale
CICR
Institutions des Nations Unies

○ Besoins

Bien que les besoins de protection et d'assistance humanitaire des anciens déplacés et réfugiés demeurent prioritaires, le HCR apportera également un certain soutien au développement communautaire. Il contribuera par ailleurs au renforcement des capacités des institutions nationales et des ONG locales impliquées dans le relèvement et la réintégration des personnes de retour dans leur lieu d'origine.

Le HCR est l'un des principaux pourvoyeurs de l'assistance humanitaire offerte aux actuels et anciens déplacés. Son projet d'allocation de logement est très apprécié des déplacés et permet aux personnes de retour dans leur lieu d'origine de démarrer une nouvelle vie. Une évaluation réalisée par le HCR et des experts extérieurs a montré que les bénéficiaires font bon usage de cette aide financière et qu'elle exerce un impact positif sur leurs conditions d'existence, ainsi que sur l'économie locale. La fourniture d'articles non alimentaires constitue une autre priorité, de même que la mise en œuvre de projets à impact rapide destinés à aider les communautés à se reconstituer.

En tant que chef de file du secteur de la protection, le HCR bénéficie d'un accès direct aux personnes relevant de sa compétence, bien que certaines des ONG qui figurent parmi ses partenaires opérationnels soient confrontées à de fréquentes restrictions. Le processus d'enregistrement des bénéficiaires de l'allocation de logement offre au HCR une occasion inestimable de collecter des informations de référence sur les conditions de protection, de suivre les retours et d'identifier les besoins spécifiques des familles rentrées dans leur lieu d'origine, en particulier des plus vulnérables.

Le suivi des problèmes de protection assuré par le HCR lui permet de déterminer les besoins des actuels et anciens déplacés. Parmi les principaux problèmes rencontrés figurent l'absence de documents officiels tels que les cartes nationales d'identité, les titres de propriété foncière et les certificats de naissance, de mariage et de décès ; les séparations familiales causées par le conflit ; les procédures de déplacement et de réhabilitation et le besoin urgent de moyens de subsistance. Le HCR répondra aux besoins immédiats des rapatriés, en particulier en termes de documents et d'aide au rapatriement et à la réintégration.

Stratégie et activités en 2011

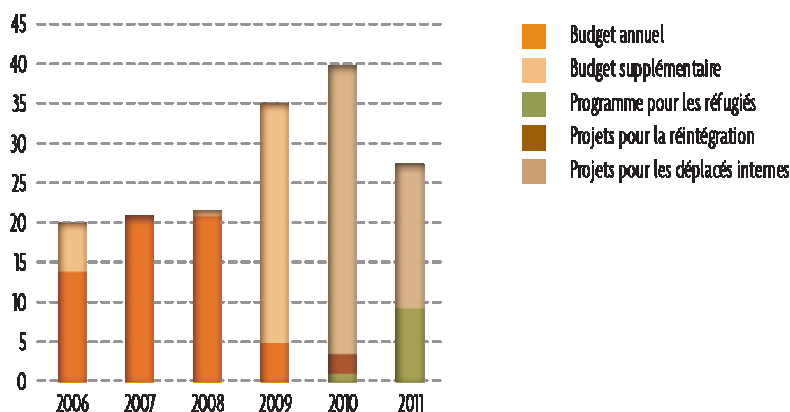
En 2011, le HCR continuera à offrir une assistance humanitaire aux déplacés internes séjournant dans des camps ou regagnant leur lieu d'origine. Les besoins d'assistance matérielle déclineront toutefois à mesure que cette population diminuera. L'Organisation continuera par ailleurs à suivre les besoins de protection des résidents des camps. Enfin, elle s'efforcera de trouver des solutions durables pour les personnes privées de terres, en veillant à ce que les problèmes de propriété foncière et immobilière soient résolus et en facilitant l'accès à la justice.

Des projets communautaires à impact rapide aideront les anciens déplacés à se réinstaller et à rétablir leurs moyens de subsistance. Le HCR renforcera les activités de soutien à la société civile et apportera son aide aux organisations communautaires et aux organismes nationaux.

À plus long terme, l'orientation stratégique du HCR visera à assurer la transition entre les secours, le relèvement précoce et le développement. L'Organisation continuera à coopérer avec

Budget du HCR à Sri Lanka 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



les communautés et à renforcer la capacité des institutions et des ONG nationales à prendre efficacement le relais en matière de protection, d'assistance et de coordination.

En 2010, l'amélioration de la situation dans le nord du pays a incité un nombre croissant de Sri-Lankais réfugiés en Inde ou ailleurs à regagner leur pays de façon spontanée ou organisée. Cette tendance devrait s'accélérer en 2011, puisqu'on prévoit jusqu'à 15 000 rapatriements facilités par le HCR et 6 000 retours individuels spontanés.

Les rapatriés sont confrontés à des problèmes similaires à ceux des anciens déplacés et auront besoin d'aide pour prendre un nouveau départ dans la vie, notamment pour obtenir des documents officiels.

Le HCR continuera à plaider pour que Sri Lanka adhère à la Convention de 1951 et à son Protocole de 1967. Il assurera la détermination du statut de réfugié, conformément à son mandat, et aidera les réfugiés reconnus comme tels à trouver des solutions durables. Les autorités n'autorisent pas les réfugiés à s'intégrer sur place ni à travailler, bien que le HCR se soit employé à promouvoir ces droits. Rares sont les réfugiés qui choisissent de regagner leur pays, aussi la réinstallation demeure la principale solution envisageable. Hélas, les possibilités de réinstallation sont extrêmement limitées, ce qui contraint les réfugiés à demeurer à Sri Lanka dans des conditions difficiles pendant des périodes prolongées.

○ *Contraintes*

Bien que les problèmes d'accès des organisations humanitaires se soient quelque peu atténués, l'environnement opérationnel demeurera difficile pour les Nations Unies et les ONG nationales et internationales. Ces difficultés risquent de ralentir les opérations du HCR, en particulier si les ONG partenaires ne peuvent accéder à certains secteurs.

Les problèmes les plus pressants seront ceux des déplacés de longue date. Il sera essentiel d'obtenir l'appui des organisations de développement pour trouver une solution rapide à la situation de ces personnes.

| Organisation et mise en œuvre |

○ *Coordination*

Le HCR conservera des liens étroits avec les ministères et avec le Groupe de travail présidentiel chargé du processus de réhabilitation et de relèvement du nord du pays. Il demeurera à la tête des secteurs de la protection, des abris et des articles non alimentaires et continuera à coprésider le sous-groupe en charge du logement durant la phase de relèvement précoce, afin d'assurer l'efficacité des plaidoyers et la coordination au sein du secteur.

Le HCR coopérera avec les autres acteurs concernés pour combler rapidement les lacunes dans les activités d'assistance ne relevant pas de son mandat. Aux termes d'un mémorandum d'accord conclu avec l'Organisation, la Banque mondiale s'appuiera par exemple sur les informations fournies par le HCR concernant les retours et les conditions de protection sur le terrain pour affecter des fonds aux efforts de relèvement et de reconstruction.

| Informations financières |

Les besoins financiers du HCR à Sri Lanka se sont accrus depuis 2006, en raison des vagues de déplacement successives qui ont culminé durant la crise de 2008-2009, au cours de laquelle environ 280 000 personnes ont été déplacées. L'augmentation significative des besoins survenue au début de l'année 2009 a nécessité une réponse substantielle. La fourniture d'abris, d'articles non alimentaires et d'une aide financière pour le relogement des anciens déplacés a gonflé le budget global en 2009 et 2010.

L'année 2011 devrait être marquée par une augmentation des rapatriements de réfugiés et un ralentissement des retours de déplacés internes, rendant un certain nombre d'ajustements budgétaires nécessaires. Cette actualisation fait apparaître une nette diminution du budget du HCR à Sri Lanka, qui passe de 39,7 millions de dollars E.-U. en 2010 à 27,2 millions de dollars E.-U. en 2011.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux 6

□ Effectifs totaux 145

Internationaux 22

Nationaux 113

JEA 5

VNU 1

Autres 4

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Les déplacés hébergés dans des camps et les réfugiés rapatriés souffriront d'une pénurie d'articles non alimentaires essentiels. Environ 70 pour cent des personnes ayant regagné leur lieu d'origine ne recevront pas d'assistance dans ce domaine.
- Seul un petit nombre de personnes ayant des besoins spécifiques bénéficieront d'une assistance ciblée et d'un appui pour jouir d'un accès équitable à la justice ou à une aide juridique.
- Pas plus de 20 projets à impact rapide seront mis en œuvre, ce qui réduira au minimum l'autosuffisance et l'accès aux moyens de subsistance.
- Les déplacés de longue date de retour dans leur lieu d'origine ne bénéficieront pas d'une aide suffisante en termes d'abris provisoires et de relogement.
- Les projets destinés à renforcer les capacités des partenaires nationaux en charge de la protection, des autorités locales et du système judiciaire seront réduites, car les activités de formation et autres seront limitées.

Budget 2011 pour Sri Lanka (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre administratif national	0	495 662	495 662
Prévention du déplacement	0	447 662	447 662
Sous-total	0	943 324	943 324
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	23 343	456 412	479 755
Détermination de statut juste et efficace	43 343	0	43 343
Documents d'état civil	539 947	726 662	1 266 609
Sous-total	606 633	1 183 074	1 789 707
Protection contre la violence et l'exploitation			
Application de la loi	279 973		279 973
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	326 656	438 712	765 368
Accès aux solutions juridiques	0	499 662	499 662
Sous-total	606 630	938 374	1 545 004
Besoins élémentaires et services essentiels			
Abris et autres infrastructures	1 624 284	4 657 958	6 282 242
Articles ménagers et d'hygiène de base	301 837	2 662 399	2 964 237
Soins de santé primaire	35 337	0	35 337
Éducation	139 337	0	139 337
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	25 087	395 816	420 904
Sous-total	2 125 883	7 716 174	9 842 057
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	46 686		46 686
Autosuffisance et moyens d'existence	1 599 947	2 974 724	4 574 671
Sous-total	1 646 633	2 974 724	4 621 357
Solutions durables			
Retour volontaire	2 269 973	0	2 269 973
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	544 973	1 413 324	1 958 297
Réinstallation	46 686	0	46 686
Sous-total	2 861 633	1 413 324	4 274 957
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	0	1 315 024	1 315 024
Gestion de programme, coordination et appui	1 105 322	1 734 943	2 840 265
Sous-total	1 105 322	3 049 967	4 155 289
Total	8 952 733	18 218 961	27 171 694

	PILIER 1	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
Budget 2010 révisé	1 004 587	2 413 005	36 330 717	39 748 309